



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E134603 VALABLE JUSQU'AU 17/06/2020



ÉDITÉ LE 04/07/2019

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/01/2002

Raison sociale : MENUISERIE MARTURIER

Forme juridique : SARL

ZA LE CHAD D ABRIEUX  
84110 ROAIX

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AVIGNON

Téléphone : 04 90 46 10 43

Fax :

Siren : 440 540 102 00017

Portable :

Code NACE : 4674A

Responsabilité légale :

Numéro caisse de congés payés :

MARTURIER CYRIL GÉRANT

Assurance Responsabilité Travaux :

AXELLIANCE 00/S.10001.006695

Assurance Responsabilité Civile :

AXELLIANCE 00/S.10001.006695

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2018

E-mail : menuiserie-artisanale@wanadoo.fr

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 735 376

Tranche de classification : CA3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.